

Cofinancé par
l'Union européenne

GAL du Pays de La Châtre en Berry
Compte rendu du Comité de Programmation LEADER
Mercredi 03 décembre 2025 - Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

Etaient présents : 16 membres

Collège public

Membres titulaires : 6 membres

François DAUGERON – *Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Sainte-Sévère-sur-Indre, Vice-Président de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ; Vice-Président du Conseil Départemental de l'Indre ;*

Laurent BRÉ – *Maire d'Orsennes, Conseiller départemental de l'Indre, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

Philippe PELLETIER – *Adjoint au maire d'Urciers, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

Jean-Michel DEGAY – *Conseiller municipal d'Aigurande, Membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne ; Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

Daniel CALAME – *Maire de Saint Plantaire, Membre du Bureau de la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

Patrick CHARASSON – *Maire de Feusines, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère, Membre du bureau du Pays de La Châtre en Berry.*

Membre suppléant : 0 membre

Soit 6 membres autorisés à voter.

Membres suppléants présents non votants : 2 membres

Virginie ELION - *Maire d'Aigurande, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de La Marche Berrichonne ; Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Indre, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

Patrice DOUET – *Adjoint à la mairie de Verneuil-sur-Igneraie, Délégué du Pays de La Châtre en Berry ;*

Etaient excusés ou absents : 8 membres

Patrick JUDALET – *2^{ème} Vice-Président du Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de La Châtre, Président de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère ;*

Guy GAUTRON – *Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre, 1^{er} Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry ;*

Pascal COUTURIER – *Maire de Vicq-Exempt, Conseiller de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère, Délégué du Pays de La Châtre en Berry ;*

Michèle SELLERON – *Conseillère Départementale de l'Indre, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

Luc HURBAIN – *Adjoint au Maire de La Châtre, Conseiller de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère*

Pascal COURTAUD – *3^{ème} Vice-Président du Président du Pays de La Châtre en Berry, Président de la Communauté de Communes de La Marche Berrichonne ;*

Didier GUÉNIN – *Maire de Buxières d'Aillac, Vice-Président de la Communauté de Communes Val de Bouzanne, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry ;*

Jean-Pierre NICOLET – *Maire de Saint-Août, Délégué de la Communauté de Communes de La Châtre - Sainte-Sévère, Membre du Bureau du Pays de La Châtre en Berry.*

Etaient présents : 08 membres

Collège privé

Membres titulaires : 7 membres

Jean-Claude MOREAU - *Président du Conseil de Développement, Secrétaire de l'ADAR CIVAM ;*

Delphine GABILLAT – *Directrice de l'association du Théâtre Maurice Sand, Trésorière de l'association Convergences ;*

Christian NIEL - *Membre du Conseil de Développement, Président de l'association du Parc des Parelles ;*

Philippe VAN DEN BROECK - *Représentant de l'Agriculture, Membre de la Chambre d'Agriculture de l'Indre*

Claude GEBUSSON – *Secrétaire général du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre ;*

Jacques LUCBERT – *Président de l'Association Indre Nature*

Maxime PION – *Membre du bureau de la Chambre d'Agriculture*

Membre suppléant votant : 0 membre

Soit 7 membres autorisés à voter.

Membre suppléant présent non votant : 1 membre

Carole FOUCAULT – *Responsable de la Maison des Traditions ;*

Etaient excusés ou absents : 10 membres

Stéphane BAUCHÉ – *Membre du Conseil de Développement, Directeur de la résidence Pasteur de La Châtre*

Jacqueline MAJOREL – *Membre de l'association « Musique au Pays de George Sand »*

Nicolas BIDEAUX – *Président de « l'Amicale des Mécaniques d'Antan de Crozon » et Membre de l'association "A la Bonne Vauvre"*

Gérard GUILLAUME – *Président de l'association Convergences ;*

Arnaud LABESSE – *Membre du bureau de la Chambre d'Agriculture de l'Indre ;*

Pascal DUCROT – *Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre ;*

Jacky NAUDET – *Membre de l'Union des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I.) ;*

Marc TOUCHET – *Vice-Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre*

René MARANDON – Président de la Société Pomologique du Berry ;

Maxime GARNIER – Membre du Conseil d'administration des Jeunes Agriculteurs de l'Indre ;

Etaient présents : 08 membres

Autres participants :

Yann LE ROUX – *Directeur du Pays de La Châtre en Berry,*

Isabelle Yvernault – *Animatrice - Gestionnaire LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry.*

Monsieur DAUGERON remercie M. Moreau, Co-président du GAL, les membres du collège public et les membres du collège privé pour leur participation. Monsieur DAUGERON fait part des personnes excusées à cette réunion.

Le Président procède à la vérification du simple quorum : 13 votants sur 17 membres ayant voix délibérative, dont 6 votants du collège public sur 8 membres ayant voix délibérative et 7 votants du collège privé sur 9 membres ayant voix délibérative. Monsieur François DAUGERON constate que la règle du simple quorum est respectée soit plus de 50% des membres du collège privé du comité de programmation ayant voie délibérante (5 votants minimum) doivent être présents au moment de la séance.

Monsieur DAUGERON passe ensuite à l'ordre du Jour.

- Approbation du compte rendu du Comité de Programmation du 03 septembre 2025
- Présentation des dossiers par les porteurs de projet :
 - ❖ Mairie de Montgivray : Aménagement d'une salle multimodale intergénérationnelle dans le tiers-lieu
 - ❖ Carrosserie du Berry : Développement de l'activité de camping-cars avec création d'emplois
 - ❖ Commune de Champillet : Création d'un parcours Escape Game autour de l'étang communal
 - ❖ Communauté de Communes La Châtre-Ste Sévère : Création d'une micro-crèche de 12 places pour l'accueil de jeunes enfants à Pouligny-Notre-Dame
- Décisions du Comité de programmation sur les dossiers présentés
- Validation de la demande de subvention pour les frais d'animation-gestion 2023-2024 modifiée
- Questions diverses.

1. Approbation du compte rendu du Comité de Programmation du 03 septembre 2025

Le Président rappelle l'ordre du jour du compte rendu du Comité de Programmation du 21 octobre 2024 :

- Approbation du compte rendu du Comité de Programmation du 21 octobre 2024,
- Adoption de la nouvelle composition du Comité de Programmation,
- Adoption de l'avenant n° 1 à la convention GAL/Autorité de gestion signée le 14 décembre 2023,
- Présentation du dossier par la commune de Pouligny-Notre-Dame : Equipements pour la base de loisirs de Ligny,
- Décision du Comité de programmation sur le dossier présenté,
- Questions diverses.

Aucune observation n'est formulée par les membres présents, le compte rendu est validé à l'unanimité.

M. Daugeron indique que des dossiers sont en cours d'instruction par la Région. Dès qu'ils auront reçu un avis d'instruction favorable, ils pourront être présentés au prochain Comité de Programmation.

M. Daugeron indique que l'on pourra revenir vers les membres du Comité de programmation courant janvier 2026 pour prévoir un Comité de Programmation en février.

2. Présentation des dossiers par les porteurs de projet

❖ Dossier n°1 - Mairie de Montgivray « Aménagement d'une salle multimodale intergénérationnelle dans le tiers-lieu »

Thématique Leader : Fiche action n° 3 « Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation) »

Porteur de projet : Mairie de Montgivray

Rapporteur : M. Michel BLIN, Maire

Description du projet :

Monsieur le Maire présente le projet d'Aménagement en mobilier et équipements de la salle multimodale intergénérationnelle "chez Giraudon" du tiers-lieu, destinée à l'accueil d'un public varié et pour y accueillir diverses actions-animations. Le local situé en plein centre bourg appartenait à un couple M. et Mme Giraudon, gérants du bar-restaurant-épicerie, qui ont marqué la commune lors de leur passage. Le nom « Chez Giraudon » a donc été conservé pour la dénomination du bâtiment.

Deux associations ont signé une convention avec la collectivité. La première est le Comité d'association locale dont l'activité sera de proposer de l'origami, ouvert à tout public et la seconde est l'association « le Club de l'Amitié » avec pour loisir principal : jeux de cartes (tarot, belote...). On y accueillera également le salon du polar dont la réputation est nationale.

Un dépôt de pain et la presse seront proposés le matin avec éventuellement une extension à la vente de produits locaux. La mise à disposition d'un agent municipal de deux heures le matin

permettra d'ouvrir le local. L'objectif est de rendre service à la population et Monsieur le Maire précise que la commune ne prendra pas de commission sur la vente et qu'aucun alcool n'y sera vendu.

Le département a créé la voie verte entre Chavin et Montgivray qui passe à proximité du tiers lieu. En extérieur, il est prévu de mettre une borne à outils pour les personnes souhaitant réparer leurs vélos. Par ailleurs, cette salle est climatisée et elle a été inscrite en cas de canicules fortes pour permettre d'accueillir les populations fragiles.

La salle sera aménagée avec un vidéoprojecteur afin de permettre les projections des événements sportifs et culturels.

La capacité d'accueil est de 35 personnes.

En tant que Tiers-lieu c'est un espace où l'on peut se rencontrer, se réunir, échanger et partager des ressources, des compétences et des savoirs.

M. Daugeron remercie Monsieur Blin pour cette présentation et rappelle que ce dossier est intégré à la fiche action n°3 « Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation) et invite les membres du Comité de programmation à poser des questions à M. Blin.

Présentation du budget prévisionnel :

<i>Financeurs</i>	<i>Recettes</i>
Commune de Montgivray autofinancement	4 314,93 €
Leader	17 259,68 €
TOTAL	21 574,61 €

Echanges et débat :

M. Moreau : « Est-ce que l'opération a un lien avec les projets mobilité du Pays ? Est-ce qu'il y a un relais de location de vélo ? »

M. Blin : « Le camping dispose de vélos électriques ancienne génération.

C'est au bord de la rivière des Ribattes et vous pouvez rejoindre La Châtre en longeant les rives de l'Indre. C'est d'ailleurs très touristique. On reçoit beaucoup de campeurs et l'idée serait plutôt de créer un garage à vélo pour avoir un lieu sécurisé. »

M. Moreau : « Ma question portait plus sur l'implantation d'un point relais pour la location de vélos ? »

M. Daugeron : « On a déjà 7 points relais avec un total de 35 vélos mis à disposition du public. Le point relais de Nohant se situe à proximité de ce tiers-lieu. »

M. Lucbert : « Quelle est la nature exacte des aménagements et des équipements ? »

M. Blin : « L'opération est déjà réalisée et l'inauguration est prévue le 12 décembre 2025. Les photos projetées permettent de voir l'avant et l'après travaux. »

M. Le Roux précise que le projet porte uniquement sur l'aménagement intérieur et non sur les travaux de réhabilitation du bâtiment.

M. Douet : « Ce dossier est une régularisation ? »

M. Lucbert : « C'est donc une régularisation sur l'aménagement et les équipements du tiers-lieu déjà réalisés. »

M. Le Roux explique qu'en fonction des financements les règles ne sont pas forcément les mêmes. Lorsque le dossier LEADER est déposé sur le portail de la Région Centre-Val de Loire, il reçoit un accusé de réception. Dès lors, le porteur de projet peut engager ses dépenses bien qu'il ne soit pas assuré du financement de l'opération. C'est pourquoi, les dossiers devant être validés par le Comité de Programmation sont parfois achevés voire en cours d'achèvement.

Mme Gabillat : « Cela signifie que le projet peut être financé sans subvention LEADER ? »

M. Lucbert : « Que se passe-t-il si le projet est refusé par le Comité de programmation ? »

M. Moreau : « Le porteur de projet prend un risque en cas de non financement. »

M. Douet : « On a une différence entre les collectivités qui peuvent investir et engager les dépenses et les associations qui peuvent avoir des problèmes de trésorerie. Sinon, c'est un beau projet. »

M. Moreau a une remarque sur la notion de tiers-lieu en soulignant que c'est un lieu ouvert à la population impliquant comme celui de Crozon/Vauvre une mise à disposition de personnel. C'est important et il faut le spécifier. La salle est bien aménagée pour le coworking et le tiers-lieu est ouvert pour que les gens puissent travailler ce qui est favorable à l'emploi. »

Avis du Comité de programmation :

Le projet est soumis au vote par le Président et il est adopté à l'unanimité.

Le porteur de projet est sorti de la salle lors de la délibération et il n'a pas pris part au vote.

❖ Dossier n°2 - Carrosserie du Berry « Développement de l'activité de camping-cars avec création d'emplois »

Thématique Leader : Fiche action n° 2 « Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises »

Porteur de projet : Carrosserie du Berry

Rapporteurs : M. Pierre FERREC et son fils Pierre-Brice FERREC

Description du projet :

M. Ferrec Pierre s'est installé sur la commune de Ste Sévère-sur-Indre le 01 mars 1996 avec un local d'une surface de 225m². Il a présenté une photographie de l'installation initiale. En 1998, le garage s'est agrandi avec la création de 150m² supplémentaires comprenant un apprentis et une aire de préparation. Au cours de cette période, l'effectif du garage est passé à 3 ouvriers. En 2002, M. Ferrec avait pour projet d'étendre son activité à Boussac. Cependant, en raison d'une baisse d'activité de 20 à 30 %, le projet a été relocalisé sur Ste Sévère-sur-Indre avec l'installation d'une nouvelle cabine.

En 2012, l'entreprise est passée en EURL et son fils a intégré la structure en tant qu'apprenti. Un parking goudronné a été réalisé puis une 2^{ème} aire de préparation a été créée.

L'entreprise a été transformée en SAS en 2018 et, en 2020, son fils est devenu gérant.

M. Ferrec est également Président des carrossiers du Centre val de Loire.

Le projet consiste à agrandir l'entreprise par le développement d'une nouvelle activité dédiée aux camping-cars. Il existe un réel manque de réparateurs et ils sont les seuls dans l'Indre.

Son fils, camping-caristes, a présenté les nouveaux locaux destinés à la réparation de camping-cars comprenant notamment une aire de lavage.

M. Ferrec a toujours investi dans son outil de travail et son entreprise est en constante évolution.

Echanges et débat :

M. Degay : « Au niveau du programme LEADER, il est rare que des dossiers soient présentés par des entreprises »

M. Douet : « Existe-t-il un label assurance spécifique pour la réparation des camping-cars ? »

M. Ferrec précise qu'au niveau national, on compte de nombreux vendeurs et concessionnaires de camping-cars, mais peu de réparateurs. L'entreprise couvre un vaste périmètre qui va de Limoges à St Amand. Les assureurs notamment, orientent les propriétaires vers leur établissement. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de faire de la publicité. Le développement de cette activité permettra l'embauche d'une personne supplémentaire à l'atelier. M. Ferrec informe également de l'inauguration du bâtiment prévue en avril.

M. Le Roux ajoute que les dossiers économiques présentés en Comité de programmation doivent revêtir un caractère nouveau particulièrement en termes d'activités ou de services.

M. Daugeron résume en apportant les éléments suivants :

- c'est l'un des derniers carrossiers indépendants
- l'entreprise a toujours eu des alternants, des apprentis et compte entre 9 et 10 salariés
- une entreprise en constante évolution avec l'aménagement intérieur et l'installation d'un pont et de colonnes.

Enfin, M. Daugeron conclut sur ce dossier en indiquant qu'il s'intègre complètement dans la fiche action n°2 et qu'il revêt un caractère primordial pour l'économie du territoire. Il insiste sur l'enjeu majeur de ce dossier qui réside dans la transmission d'entreprise, le développement d'une nouvelle activité sur un périmètre très large se concrétisant par des créations d'emplois.

M. Douet souligne que c'est le premier dossier économique étudié depuis qu'il siège au Comité de Programmation. D'autres dossiers pourraient être déposés ultérieurement, notamment en lien avec la transition écologique (batteries).

Mme Gabillat ajoute que la contrainte est d'obtenir une autre aide publique.

M. Daugeron confirme qu'effectivement la Communauté de Communes La Châtre-Ste Sévère accompagne ce projet à hauteur de 5 000€.

Présentation du budget prévisionnel :

<i>Financeurs</i>	<i>Recettes</i>
Communauté de Communes La Châtre – Ste Sévère	5 000 €
Autofinancement	11 852,44 €
Leader	20 000 €
TOTAL	36 852,44 €

Avis du Comité de programmation :

Le projet est soumis au vote par le Président et il est adopté à l'unanimité.

Les porteurs de projet sont sortis de la salle lors de la délibération et ils n'ont pas pris part au vote.

❖ **Dossier n°3 - Commune de Champillet « Création d'un parcours Escape Game autour de l'étang communal »**

Thématique Leader : Fiche action n° 4 « Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion »

Porteur de projet : Mairie de Champillet

Rapporteurs : M. Michel SALMON, maire et Isabelle PEDARD, 1^{ère} adjointe

Description du projet :

Le troisième dossier présenté concerne une demande de la mairie de Champillet pour la "Création d'un escape game autour de l'étang communal". Ce projet vise à valoriser des atouts locaux, notamment un étang communal récemment rénové, l'église St Pierre (monument inscrit) et le dernier commerce de proximité, en créant une nouvelle offre touristique et culturelle sur le territoire au profit des familles et de la jeunesse.

M. Salmon fait remarquer l'importance des travaux réalisés (mise aux normes, injection de ciment dans la digue, curage...) pour cet étang avec un coût de 360 000€.

Le concept du projet, présenté par Michel Salmon et son adjointe Mme Isabelle Pédard, se distingue des escape games traditionnels en se déroulant entièrement à l'extérieur. Le parcours ludique sera centré autour de l'étang et s'appuiera sur l'histoire locale, la faune et la flore pour construire son énigme. Comme l'a souligné le porteur de projet, l'objectif est de relier les différents points d'intérêt de la commune : "Et on a ici, en fin de compte, avec ce projet-là, l'idée de relier tout le monde." Le jeu démarrera depuis l'unique commerce "Chez Bernardette" qui gèrera la vente des "kits de jeu" et offrira un panier garni de produits locaux à la fin du parcours.

Le coût total du projet s'élève à 22 346,18 € avec une demande de subvention de 17 876,94 €. L'aménagement du tour de l'étang inclut la mise en place d'une passerelle, la création de "spots" de jeu, l'installation de miradors pour offrir des points de vue sur le paysage, et la mise en place d'une signalétique pour enrichir l'expérience des visiteurs avec des informations historiques et naturelles. Le prix envisagé pour les participants se situerait entre 20 et 30 € par groupe.

Présentation du budget prévisionnel :

<i>Financeurs</i>	<i>Recettes</i>
Commune de Champillet - Autofinancement	4 469,24 €
Leader	17 876,94 €
TOTAL	22 346,18 €

Après cette présentation, le Comité de Programmation pose des questions complémentaires aux porteurs de projet.

Echanges et débat :

M. Lucbert : « Est-ce que l'étang s'assèche ? »

M. Salmon : « L'étang diminue de 20cm environ uniquement entre le 15 juillet et le 15 août. Des sources viennent l'alimenter et il est étanche avec la réfection de la digue. »

M. Moreau : « Quelle est sa profondeur ? »

M. Salmon : « Il varie entre 1m de profondeur en haut à 3m50. »

M. Lucbert : « La nature sera préservée ? »

M. Salmon : « Les abords de l'étang sont entretenus régulièrement. On veut conserver la nature et on ne recherche pas un tourisme de masse. »

M. Moreau : « Quel sera le coût du parcours ? »

M. Salmon : « Le coût serait d'environ 30€ et il comprendrait le livret et le panier garni. »

M. Charasson : « A qui devra-t-on payer le parcours ? »

M. Salmon : « L'encaissement sera effectué par le commerce « Chez Bernardette » qui a été choisi pour sa grande amplitude horaire. »

M. Moreau : « Le site a un intérêt et c'est un jeu de balade pouvant occuper un après-midi »

Mme Gabillat : « Ce projet est axé sur la famille et peut être apparenté au jeu de labyrinthes. »

Mme Foucault ajoute : « Ce projet peut être comparé aux rallyes avec des questions. »

La discussion a également porté sur la pérennité du concept.

M Douet : « Pour les autochtones, il faudra renouveler les questions ? »

M. Salmon : « Le jardin des secrets à Issoudun a pour mission d'écrire un scénario sur ce lieu qui sera accompagné d'une signalétique. Ce concept de jeu serait de deux ans et pourrait être partagé avec les autres communes en créant un réseau d'escape games extérieurs sur le territoire. »

M. Douet : « Ce projet permettra d'aider le commerce local. »

M. Salmon : « L'ensemble du projet a pour but de valoriser notre village ainsi que son dernier commerce indépendant. »

Avis du Comité de programmation :

Le comité de programmation valide à l'unanimité le projet présenté par la mairie de Champillet pour la création d'un escape game autour de l'étang communal et l'octroi d'une subvention de 17 876,94 €.

Le projet est jugé innovant, bien structuré et pertinent pour la valorisation touristique et culturelle du territoire. Il s'inscrit parfaitement dans la fiche action n°4 « Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles ».

Les porteurs de projet sont sortis de la salle lors de la délibération et ils n'ont pas pris part au vote.

❖ Dossier n°4 - Communauté de Communes La Châtre-Ste Sévère « Création d'une micro-crèche de 12 places pour l'accueil de jeunes enfants à Pouligny-Notre-Dame »

Thématique Leader : Fiche action n° 3 « Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation) »

Porteur de projet : Communauté de Communes La Châtre-Ste Sévère

Rapporteurs : M. Patrick JUDALET, Président et Mme Sarah Directrice de la crèche.

Description du projet :

Le dernier dossier porté par la Communauté de Communes La Châtre-Ste Sévère et présenté par son président Patrick JUDALET ainsi que par Sarah COLAS, directrice de la structure, concerne la création d'une micro-crèche de 12 places. Ce projet s'inscrit dans une démarche de

développement des services à la population, visant à répondre à une forte demande d'accueil pour les jeunes enfants (0-3 ans). On constate un déficit des assistantes maternelles renforçant la demande des parents vers des structures d'accueil comme les crèches.

Sarah Colas a clairement exposé la situation car bien que la crèche ait augmenté sa capacité à 24 places, la crèche située à La Châtre refuse des familles, et a une liste d'attente de 21 enfants. La nouvelle structure localisée à Pouligny-Notre-Dame, ouvrant le 19 janvier prochain, permettra non seulement d'accueillir 12 enfants supplémentaires (avec une place d'urgence complémentaire) mais aussi de créer 4 emplois à temps plein.

Le projet est implanté stratégiquement à Pouligny-Notre-Dame, lieu central de par ses activités économiques (Clinique, Hôtel-restaurant) et sur un axe de passage important (La Châtre-Guéret), facilitant le quotidien des parents qui travaillent. Le bâtiment est une réhabilitation et une extension d'une ancienne salle municipale avec des aménagements modernes et sécurisés. La sécurité des enfants est assurée puisque le bâtiment est reculé par rapport à la RD 943 et un parking est disponible pour faciliter le stationnement des véhicules des parents. La directrice ajoute que les enfants pourront se rendre dans la cour de l'école et des activités communes pourront être organisées avec le groupe scolaire.

Le coût global du projet dépasse 680 000 € hors taxes. La demande de subvention Leader porte uniquement sur le financement du mobilier et des équipements pour un montant plafonné à 30 000 €. Par ailleurs, les élus ont la volonté de créer un 3^{ème} pôle d'accueil sur la partie nord du territoire.

Echanges et débat :

M. Lucbert : « Cela s'est traduit par un recrutement de personnel ? »

M. Judalet : « Cette création a permis la création de quatre postes. On réfléchit également à accueillir les enfants en horaire décalé pour les employés travaillant dans le domaine médical ou dans certaines entreprises. Suite à un sondage, dix personnes sont intéressées par ce mode de garde. Le développement de ces structures est primordial pour l'accueil des nouveaux habitants. C'est un facteur clé pour attirer et retenir des actifs et de jeunes familles. »

M. Moreau ajoute que ce projet pouvait s'inscrire aussi dans la fiche action n°5 sur la Jeunesse.

M. Daugeron complète en affirmant que ce projet a du sens sur le territoire. Au niveau national, on note une baisse de la natalité due notamment à des problèmes de logements et du manque de structures d'accueil. Le projet a également des atouts au niveau de l'architecture.

M. Daugeron précise que suite à la validation de l'avenant n°1 lors du dernier comité de Programmation, le financement des projets Leader a été fixé à 30 000€ maximum.

Présentation du budget prévisionnel :

<i>Financiers</i>	<i>Recettes</i>
Communauté de Communes La Châtre-Ste Sévère - Autofinancement	9 287,93 €
Leader	30 000,00 €
TOTAL	39 287,93 €

Avis du Comité de programmation :

Le projet est soumis au vote par le Président et il est adopté à l'unanimité.

Les porteurs de projet sont sortis de la salle lors de la délibération et ils n'ont pas pris part au vote. De ce fait, l'absence de conflit d'intérêt est respectée par M. Judalet, Président de la Communauté de Communes et membre suppléant du collège public du comité de programmation.

3. Validation de la demande de subvention pour les frais d'animation-gestion 2023-2024 modifiée

Suite à une correction du service instructeur de la Région, le montant de subvention LEADER validé lors du comité de programmation du 03 septembre 2025 concernant l'animation-gestion (2023-2024) a été revu à la baisse, passant de 38 431,86 € à 25 440,80 €.

M. Lucbert : « Est-ce qu'il y aura fongibilité des crédits sur la fiche action n°8 « Assurer la mise en œuvre du programme LEADER (animation-gestion) ? »

M. Le Roux : « Les crédits devraient être consommés en totalité sur cette fiche action »

Le comité de programmation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'ajustement du montant alloué à la ligne "Animation-Gestion" pour la période 2023-2024, le ramenant à 25 440,80€.

Le Président du GAL est sorti de la salle lors de la délibération et il n'a pas pris part au vote.

4. Questions diverses

Le Président présente la maquette ci-dessous aux membres du Comité de Programmation.

Maquette financière simplifiée du GAL du Pays de La Châtre en Berry au 03/12/2025

AXES	FICHES ACTIONS	FEADER (dx80%)	Subventions attribuées en Comité de Programmation du 03/09/25 et du 03/12/25	Crédits FEADER restants
Axe 1 : Services	N°3 : Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)	85 000 €	64 092 €	20 908 €
Axe 2 : Economie	N°2 : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises	61 000 €	20 000 €	41 000 €
	N°4 : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion	121 000 €	17 877 €	103 123 €
Axe 3 : Changement climatique	N°1 : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable	97 000 €	- €	97 000 €
Axe transversal	N°5 : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes	121 000 €	- €	121 000 €
	N°6 : Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle régionale	61 000 €	- €	61 000 €
	N°7 : Encourager et développer des projets de coopération à l'échelle nationale ou européenne	-	-	-
	N°8 : Assurer la mise en œuvre du programme LEADER (animation-gestion)	182 000 €	60 084 €	121 916 €
TOTAL		728 000 €	162 052 €	565 948 €

Le Président indique que plusieurs dossiers sont en cours d'instruction à la Région.

Il explique qu'il sera possible d'utiliser la fongibilité des crédits consistant à transférer des crédits d'un axe à un autre.

S'il s'agit d'un transfert entre fiches action entraînant une variation inférieure ou égale à 30% du montant total de la maquette financière du GAL, la modification fait l'objet d'une notification à l'autorité de gestion.

Si la variation est supérieure à 30% du montant total de la maquette, le transfert fait l'objet d'un avenant à la convention et est soumis au préalable à validation de l'autorité de gestion.

L'analyse de la maquette révèle des consommations très différentes selon les axes. Le point le plus important est la Fiche Action 3 (Services et équipements publics).

Le Président a précisé : "Sur les 85 000€ de FEADER disponibles, 64 092€ vont être attribués, soit 75 % des crédits. Il reste seulement 20 908€ à attribuer."

Cette situation contraste avec d'autres lignes, comme la Fiche 1 (Ressources) ou la Fiche 5 (Jeunesse), qui sont encore largement sous-consommées. Mais, des dossiers ont été déposés et sont en cours d'instruction à la Région.

En résumé :

Axe 1 - Services : 85 000 €

- Fiche n°3 : 64 092€ attribués soit 75% des crédits consommés

NB : On n'a pas imputé inutilement la fiche jeunesse pour financer le projet n°4 de la Communauté de Communes La Châtre-Ste Sévère car il s'intégrait parfaitement dans la fiche action n°1.

Axe 2- Economie : 182 000€

- Fiche n°2 : 20 000€ attribués soit 33% des crédits consommés
- Fiche n°4 : 17 877€ attribués soit 15% des crédits consommés

Axe 3 – Changement climatique : 97 000€

- Fiche n°1 : 97 000€, aucun crédit attribué pour l'instant

Axe transversal : 364 000 €

- Fiche n°5 (jeunesse) : 121 000€, aucun crédit attribué pour l'instant
- Fiche n°6 (coopération à l'échelle régionale) : 61 000€, aucun crédit attribué pour l'instant
- Fiche n°8 (animation-gestion) : 60 084 € attribués soit 33% des crédits consommés

Sur la fiche action n°7 : aucun montant n'est porté puisqu'il s'agit des crédits qui sont à la Région pour 500 000€ et qui concernent le développement des projets de coopération à l'échelle nationale ou européenne.

M. Moreau fait remarquer l'absence de dossiers portés par une association. Il ne faut pas que les fonds soient entièrement consommés par des projets portés par des communes, plus rapides à se mobiliser, au détriment des associations qui mettent plus de temps pour monter leurs dossiers. »

M. Degay : « On n'a pas eu encore d'association à cause peut-être de la lourdeur des dossiers. »

M. Daugeron : « Des dossiers portés par des associations sont en cours. »

M. Douet : « Le programme n'est opérationnel que depuis 6-7 mois et les associations mettent plus de temps par comparaison à une commune pour préparer leur dossier. »

M. Moreau : « La question de la coopération internationale pourra être discutée dans la 2^{ème} rencontre sur la jeunesse. Il y aura une synthèse de la 1^{ère} rencontre.»

Mme Gabillat : « C'est plus difficile pour les associations tant au niveau de la trésorerie que de la mobilisation des bénévoles. »

M. Lucbert : « Il y a un risque qu'il n'y ait plus d'argent ». Aussi il préconise d'être plus sélectif dans la sélection des projets.

M. Moreau : « pour pallier le manque de grilles de sélection complétées en amont du comité, il faudrait donner davantage d'informations sur les projets aux membres du Comité. »

M. Douet n'avait pas compris qu'il fallait transmettre les grilles de sélection renseignées avant le comité.

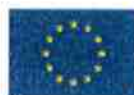
Le Comité de programmation a conscience de la nécessité d'être vigilant sur la consommation de l'enveloppe budgétaire et de ne pas se précipiter pour transférer des fonds. Aucune décision de transfert de fonds n'a été prise, mais le sujet sera à l'ordre du jour pour les prochaines réunions notamment pour la fiche action n°3 et suivra rapidement la fiche action n°4.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du collège privé et du collège public pour leur participation et leur implication.

Le Président clôt la séance à 20 heures.

Le Président,
François DAUGERON





Cofinancé par
l'Union européenne

Comité de Programmation LEADER du 03 décembre 2025

Pour avis définitif

<i>Intitulé du projet :</i>
Aménagement d'une salle multimodale intergénérationnelle dans le Tiers-lieu
<i>Porteur de Projet :</i>
MAIRIE DE MONTGIVRAY - 2, rue du Pont - 36400 MONTGIVRAY
N° SIRET : 21360127100017
N° DOSSIER : 55173
FICHE ACTION N° 3 « Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation) »

Vu l'avis conforme du service instructeur du 11 septembre 2025

Présentation résumée du projet

Aménagement en mobilier et équipements de la salle multimodale intergénérationnelle "chez Giraudon" du tiers-lieu, destinée à l'accueil d'un public varié pour diverses actions-animations.

Calendrier prévisionnel des dépenses

Date prévisionnelle de début de projet : 01 décembre 2025

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 janvier 2026

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles	Montant HT présenté	Montant HT retenu à approuver	Montant HT approuvé en Comité de Programmation du
Annexe 1 : dépenses sur devis	26 043.22 €	21 574.61 €	
Annexe 2 : frais salariaux	0 €	0 €	
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	0 €	0 €	
Annexe 3 : autres dépenses : frais de déplacements, restauration, stagiaire	0 €	0 €	
Annexe 4 : contributions en nature du demandeur	0 €	0 €	
Coût global du projet	26 043.22 €	21 574.61 €	

Plan de financement prévisionnel du projet

Financement d'origine publique			
Financiers publics sollicités	Montant (€) sollicité	Montant (€) retenu à approuver	Montant (€) approuvé en Comité de Programmation du
Etat			
Conseil Régional Centre - Val de Loire		0 €	
Conseil Départemental de l'Indre			
Communauté de Communes		0 €	
Autres :			
Auto-financement maître d'ouvrage public	5 209.22 €	4 314.93 €	
Financement européen (FEADER) sollicités	20 834.00 €	17 259.68 €	
Sous total financeurs publics	26 043.22 €	21 574.61 €	
Financement d'origine privée			
Auto-financement : maître d'ouvrage privé		0 €	
Sous total financeurs privés		0 €	
Recettes prévisionnelles générées par le projet			
Total général = coût du projet	26 043.22 €	21 574.61 €	



Cofinancé par
l'Union européenne

Comité de Programmation LEADER du 03 décembre 2025

Pour avis définitif

<i>Intitulé du projet :</i>
Création d'un parcours Escape Game autour de l'étang communal
<i>Porteur de Projet :</i>
MAIRIE DE CHAMPILLET - 1, rue de l'Etang - 36160 CHAMPILLET
N° SIRET : 21360038000017
N° DOSSIER : 66731
FICHE ACTION N° 4 « Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion »

Vu l'avis conforme du service instructeur du 14 novembre 2025

Présentation résumée du projet

Aspect immatériel : Création d'un escape Game en extérieur (jeu d'énigmes) sur le thème de l'histoire de Champillet, la faune et la flore de l'étang au profit des familles et de la jeunesse. Le jeu commencera au départ de l'unique commerce de Champillet "Chez Bernadette" pour se poursuivre tout autour de l'étang en passant par l'église St Pierre (monuments inscrits) et s'achèverait "Chez Bernadette" avec une récompense à la clé.

Aspect matériel : Aménagement du tour de l'étang par la mise en place d'une passerelle. Actuellement il n'est pas possible de faire le tour de l'étang, une zone reste marécageuse. L'ensemble du projet a pour but de valoriser notre village ainsi que son dernier commerce indépendant. Ce projet est voué à exister au maximum 3 saisons, du 01/06 au 30/09 sur Champillet. L'objectif est que ce projet se développe sur d'autres communes du territoire.

Calendrier prévisionnel des dépenses

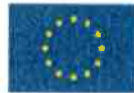
Date prévisionnelle de début de projet : 01 novembre 2025

Date prévisionnelle de fin de projet : 01 juin 2026

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles	Montant HT à approuver	Montant HT approuvé en Comité de Programmation du ...
Annexe 1 : Frais sur devis	22 346.18 €	
Annexe 2 : frais salariaux	0 €	
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	0 €	
Annexe 3 : autres dépenses : frais de déplacements, restauration, stagiaire	0 €	
Annexe 4 : contributions en nature du demandeur	0 €	
Coût global du projet	22 346.18 €	

Plan de financement prévisionnel du projet

Financement d'origine publique		
Financeurs publics sollicités	Montant (€) à approuver	Montant (€) approuvé en Comité de Programmation du
Etat		
Conseil Régional Centre - Val de Loire		
Conseil Départemental de l'Indre		
Communauté de Communes SPIC abattoir		
Autres :		
Autofinancement maître d'ouvrage public	4 469.24	
Financement européen (FEADER) sollicités	17 876.94	
Sous total financeurs publics	22 346.18 €	
Financement d'origine privée		
Auto-financement : maître d'ouvrage privé	0 €	
Sous total financeurs privés	0 €	
Recettes prévisionnelles générées par le projet	0 €	
Total général = coût du projet	22 346.18 €	



Cofinancé par
l'Union européenne

Comité de Programmation LEADER du 03 décembre 2025

Pour avis définitif

<i>Intitulé du projet :</i>
Développement de l'activité de camping-cars avec création d'emplois
<i>Porteur de Projet :</i>
CARROSSERIE DU BERRY 2 Route de La Châtre Les Rongères – 36160 Ste Sévère-Sur-Indre
N° SIRET : 51813948000017
N° DOSSIER : 00062573
FICHE ACTION N° 2 « Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises »

Vu l'avis conforme du service instructeur du 12 novembre 2025

Présentation résumée du projet

L'entreprise exerce une activité de carrosserie pour véhicules et veut diversifier son activité par l'extension aux camping-cars. Cette activité qui comprend la location, la vente et la réparation est inexistante sur le territoire, elle est importante pour l'économie locale et permettra la création de deux emplois. La carrosserie du Berry se situe sur la commune de Ste Sévère-sur-Indre, reconnue Petite Cité de Caractère ce qui permet d'attirer des touristes dotés de camping-cars ; mais elle s'adresse également aux propriétaires de camping-cars qui résident sur le territoire.

Calendrier prévisionnel des dépenses

Date prévisionnelle de début de projet : 01 septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2026

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles	Montant HT à approuver	Montant TTC approuvé en Comité de Programmation du ...
Annexe 1 : Frais sur devis	36 852.44 €	
Annexe 2 : frais salariaux	0 €	
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	0 €	
Annexe 3 : autres dépenses : frais de déplacements, restauration, stagiaire	0 €	
Annexe 4 : contributions en nature du demandeur	0 €	
Coût global du projet	36 852.44 €	

Plan de financement prévisionnel du projet

Financement d'origine publique		
Financeurs publics sollicités	Montant (€) à approuver	Montant (€) approuvé en Comité de Programmation du
Etat		
Conseil Régional Centre - Val de Loire		
Conseil Départemental de l'Indre		
Communauté de Communes	5 000.00	
Autres :		
Autofinancement maître d'ouvrage public	11 852.44	
Financement européen (FEADER) sollicités	20 000.00	
Sous total financeurs publics	36 852.44 €	
Financement d'origine privée		
Auto-financement : maître d'ouvrage privé	0 €	0 €
Sous total financeurs privés	0 €	0 €
Recettes prévisionnelles générées par le projet	0 €	0 €
Total général = coût du projet	36 852.44 €	0 €



Cofinancé par
l'Union européenne

Comité de Programmation LEADER du 03 décembre 2025

Pour avis définitif

<i>Intitulé du projet :</i>
Création d'une micro-crèche de 12 places pour l'accueil de jeunes enfants à Pouligny-Notre-Dame : Équipement en matériel et mobilier
<i>Porteur de Projet :</i>
Communauté de Communes La Châtre-Ste Sévère 22 PLACE DU GENERAL DE GAULLE - 36400 LA CHATRE
N° SIRET : 24360035000066
N° DOSSIER : 64550
FICHE ACTION N° 3 « Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation) »

Vu l'avis conforme du service instructeur du 12 novembre 2025

Présentation résumée du projet

Le projet vise à répondre au besoin d'accueil de jeunes enfants de 0 à 3 ans non couvert sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce constat a été partagé par la CAF et la PMI. Le projet est situé en Zone France Ruralités Revitalisation "plus" (ZFRR+), sur la Commune de Pouligny-Notre-Dame, à moins de 10 kilomètres de La Châtre, sur un axe routier très fréquenté entre La Châtre et Guéret.

Calendrier prévisionnel des dépenses

Date prévisionnelle de début de projet : 22 septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2025

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles	Montant HT à approuver	Montant HT approuvé en Comité de Programmation du
Annexe 1 : dépenses sur devis	39 287.93 €	
Annexe 2 : frais salariaux	0 €	
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	0 €	
Annexe 3 : autres dépenses : frais de déplacements, restauration, stagiaire	0 €	
Annexe 4 : contributions en nature du demandeur	0 €	
Coût global du projet	39 287.93 €	

Plan de financement prévisionnel du projet

Financement d'origine publique		
Financeurs publics sollicités	Montant (€) à approuver	Montant (€) approuvé en Comité de Programmation du
Etat		
Conseil Régional Centre - Val de Loire	0 €	
Conseil Départemental de l'Indre		
Communauté de Communes	0 €	
Autres :		
Auto-financement maître d'ouvrage public	7 857.59 €	
Financement européen (FEADER) sollicités	31 430.34 €	
Sous total financeurs publics	39 287.93 €	
Financement d'origine privée		
Auto-financement : maître d'ouvrage privé	0 €	
Sous total financeurs privés	0 €	
Recettes prévisionnelles générées par le projet		
Total général = coût du projet	39 287.93 €	